



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 octobre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 octobre 2002

**Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section CP n° 250 -  
côteau du bassin d'orage Tartifume**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen  
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,  
M. Gérard ZABATTA.

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :** Ces élus ayant quittés la séance sans avoir désignés de mandataires sont excusés :

M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002**

DELIBERATION D20020317

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section CP n° 250  
- côteau du bassin d'orage Tartifume**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Pour le bassin d'orage de Tartifume, la Ville s'est rendue propriétaire des parcelles nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. Sur le côté en forte déclivité, la maîtrise des parcelles n'est pas encore totale. Afin d'assurer celle-ci pour permettre une cohérence du site tant au niveau de l'entretien du pourtour à effectuer qu'à celui de l'accessibilité depuis la rue de Strasbourg par les différentes venelles donnant sur le bassin, il y a lieu de procéder aux acquisitions restantes.

En ce sens, Mademoiselle BOUGLET Elisabeth, propriétaire de la parcelle cadastrée section CP n° 250 de 80 ca, actuellement en friche, est d'accord pour la céder à la Ville moyennant le prix de 305 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, qui a fait l'objet d'un engagement de rétrocession de la part de Mademoiselle BOUGLET ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître DECRON-LAFAYE, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville et imputés au chapitre 908-8241-2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	17

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjoint Délégué

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)